

**Service référent : direction de l'Action sociale, de la famille et des solidarités**

Hôtel de Ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 69 – Fax : 01 41 13 33 99

www.sceaux.fr

## Allocation communale d'aide à la famille 2011 - 2012

L'allocation communale d'aide à la famille, aide versée par la Ville aux familles dont les revenus sont modestes, contribue à assurer les coûts de scolarité d'un élève ou d'un étudiant de moins de 26 ans. La demande d'allocation peut intervenir durant toute l'année scolaire. Le quotient familial pris en compte est celui de l'année 2011.

Le dépôt du dossier de demande se fait en mairie, auprès de l'accueil (122 rue Houdan).

**Présentez-vous muni du présent document rempli et des pièces et documents listés ci-dessous.**

### Liste des documents obligatoires

**Pour les personnes ayant déjà fait calculer leur quotient familial :**

- le présent formulaire de demande complété et signé,
- une attestation de domicile au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (taxe d'habitation, quittance de loyer de janvier, facture EDF, téléphone...)
- un certificat de scolarité pour chaque enfant,
- un RIB ou RIP,
- en cas de séparation, fournir le document justificatif de la garde de l'enfant.

### Pour faire calculer son quotient familial

**Présentez-vous auprès du service Finances/facturation de la Ville muni des pièces suivantes (originaux et photocopies) :**

- un avis d'imposition ou de non imposition de l'année N-2 de toutes les personnes vivant au foyer (2009 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011)
- une quittance de loyer de moins de 3 mois pour les locataires, quittance EDF/GDF ou facture de téléphonie fixe de moins de 3 mois pour les propriétaires,
- le dernier avis de notification des montants des prestations de la Caisse d'allocations familiales,
- le livret de famille,
- les 3 derniers bulletins de salaire de toutes les personnes vivant au foyer.

**En cas de changement de situation\***

- les 3 derniers bulletins de salaire des époux ou concubins,
- un talon des indemnités journalières Pôle Emploi,
- un talon des indemnités journalières sécurité sociale,
- un justificatif de versement ou de non versement de pension alimentaire,
- la carte d'invalidité.

\*changement de situation (chômage, divorce, longue maladie...) nécessitant de recalculer le quotient familial

## Demande d'allocation communale d'aide à la famille 2011 - 2012

### Responsable(s) de(s) enfant(s)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète .....

.....

Téléphone : .....

Employeur : .....

Lieu de travail : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète .....

.....

Téléphone : .....

Employeur : .....

Lieu de travail : .....

### Situation familiale

marié(e) ou vie maritale     célibataire     divorcé(e) ou séparé(e)     veuf(ve)

### Enfant(s) à charge

Nom	Prénom	Date de naissance	Établissement fréquenté	Classe

Fait à Sceaux, le

Signature